

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 69/2024

Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Date d'affichage : 12 juin 2024
Date de convocation : 12 juin 2024

SEANCE DU 19 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué le 12 juin 2024, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON- Maire
Le Secrétaire de séance désigné est : Violette PELLEGRINO

Etaient présents : M. Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRE, Violette PELLEGRINO, Norbert BERNARD, Martine CARLET-FLAK, Gérard EYMARD, Eugénie BLANC-COUTAGNE, Jean-Pierre WALTER, Julie RAHALI-LOCCO, Michel TARDIEU, Raphaëlle LAMANNA, Baptiste FAVALESSA, Patricia CANAL, Samir BOUAGALA, Sandra ARMANDI, Gilbert ESPOTO, Jeanne GAISON, Oijdi MOKRANI, Céline ISSOIRE, Thierry LECOQ, Denis COUTAGNE, Gilda DEMINGO, Paul BAUDE, Frédérique REFFET, Laurence DESCHLER, Bernard DIANA.

Avaient donné pouvoir : Mme Sabine SMEDING-TOURAILLE à Mr Thierry LECOQ et Mr Bruno MASUT à Mr Paul BAUDE.

Élection du délégué auprès de la Société Locale d'Aménagement du Pays d'Aix

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément aux articles L.5212-7 et L.5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la désignation du représentant de la commune auprès de la Société Locale d'Aménagement du Pays d'Aix

Nombre de délégués à désigner :

- 1 titulaire

Le Conseil Municipal

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire
- Après en avoir délibéré conformément à la loi,
- Décide d'élire les représentants de la commune devant siéger à la Société Locale d'Aménagement du Pays d'Aix comme suit :

Délégué titulaire : Philippe PIGNON

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance



Violette PELLEGRINO

Le Maire



Philippe PIGNON

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 70/2024**

Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Date d'affichage : 12 juin 2024
Date de convocation : 12 juin 2024

SEANCE DU 19 JUIN 2024

**L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué le 12 juin 2024, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON- Maire
Le Secrétaire de séance désigné est : Violette PELLEGRINO**

Etaient présents : M. Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRE, Violette PELLEGRINO, Norbert BERNARD, Martine CARLET-FLAK, Gérard EYMARD, Eugénie BLANC-COUTAGNE, Jean-Pierre WALTER, Julie RAHALI-LOCCO, Michel TARDIEU, Raphaëlle LAMANNA, Baptiste FAVALESSA, Patricia CANAL, Samir BOUAGALA, Sandra ARMANDI, Gilbert ESPOTO, Jeanne GAISON, Oijdi MOKRANI, Céline ISSOIRE, Thierry LECOQ, Denis COUTAGNE, Gilda DEMINGO, Paul BAUDE, Frédérique REFFET, Laurence DESCHLER, Bernard DIANA.

Avaient donné pouvoir : Mme Sabine SMEDING-TOURAILLE à Mr Thierry LECOQ et Mr Bruno MASUT à Mr Paul BAUDE.

Élection des délégués auprès du Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément aux articles L.5212-7 et L.5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune auprès du Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc

Nombre de délégués à désigner :

- 2 titulaires et 1 suppléant

Le Conseil Municipal

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire
- Après en avoir délibéré conformément à la loi,
- Décide d'élire les représentants de la commune devant siéger au Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc comme suit :

Délégués titulaires : Philippe PIGNON, Gilbert ESPOTO

Délégué suppléant : Julie RAHALI LOCCO

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance



Violette PELLEGRINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 71/2024

Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Date d'affichage : 12 juin 2024
Date de convocation : 12 juin 2024

SEANCE DU 19 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué le 12 juin 2024, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON- Maire
Le Secrétaire de séance désigné est : Violette PELLEGRINO

Etaient présents : M. Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRE, Violette PELLEGRINO, Norbert BERNARD, Martine CARLET-FLAK, Gérard EYMARD, Eugénie BLANC-COUTAGNE, Jean-Pierre WALTER, Julie RAHALI-LOCCO, Michel TARDIEU, Raphaëlle LAMANNA, Baptiste FAVALESSA, Patricia CANAL, Samir BOUAGALA, Sandra ARMANDI, Gilbert ESPOTO, Jeanne GAISON, Oijdi MOKRANI, Céline ISSOIRE, Thierry LECOQ, Denis COUTAGNE, Gilda DEMINGO, Paul BAUDE, Frédérique REFFET, Laurence DESCHLER, Bernard DIANA.

Avait donné pouvoir : Mme Sabine SMEDING-TOURAILLE à Mr Thierry LECOQ et Mr Bruno MASUT à Mr Paul BAUDE.

Élection des délégués auprès du Syndicat Intercommunal de gestion du collège de Font d'Aurumy de Fuveau

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément aux articles L.5212-7 et L.5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune auprès du Syndicat Intercommunal de gestion du collège de Font d'Aurumy de Fuveau

Nombre de délégués à désigner :

- 2 titulaires et 2 suppléants

Le Conseil Municipal

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire
- Après en avoir délibéré conformément à la loi,
- Décide d'élire les représentants de la commune devant siéger au Syndicat Intercommunal de gestion du collège de Font d'Aurumy de Fuveau comme suit :

Délégués titulaires : Jean-Pierre WALTER, Sabine SMEDING TOURAILLE

Délégués suppléants : Gérard EYMARD, Martine CARLET-FLAK

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance



Violette PELLEGRINO



Le Maire



Philippe PIGNON